

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 6 février 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

020-02-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

021-02-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.2 **Finances et trésorerie**
 - 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
7. **RÉGLEMENTATION**
8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2023
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2023-119 / 514 rue du Sud
- 8.3 Modification à la demande d'approbation de PIIA 2023-035 / 457 rue Principale
- 8.4 Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot projeté numéro 6 601 691 du cadastre du Québec - Boulevard J.-A.-Deragon
- 8.5 Établissement d'une servitude d'utilité publique et autorisation de signature - rues Promenade du Lac et Hillcrest - GML Développements inc.
- 8.6 Abrogation de la résolution numéro 622-12-2023 intitulée « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 3 800 046, 2500 rang Saint-Joseph – Englobe »
- 8.7 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 3 800 046, 2500 rang Saint-Joseph - Englobe
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour l'implantation d'un SCADA – Automatisation JRT
- 9.2 Modification du contrat octroyé à Sintra Inc. pour la fourniture de mélanges bitumineux
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Le Phare Source d'entraide – Ressource alternative en santé mentale
- 10.2 Démarche Politique de la famille et des aînés - Nomination des Responsables des questions familles et aînés (RQF et RQA) et formation du comité de pilotage
- 10.3 Octroi d'une contribution financière la Maison de la famille dans le cadre du concours pour souligner la journée internationale des droits de l'enfant
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture
- 12.2 Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture
- 12.3 Octroi de poste col blanc - Agente au service à la clientèle - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

022-02-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

023-02-2024

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2023

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 décembre 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

024-02-2024

Demande d'approbation de PIIA 2023-119 / 514 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 11 janvier 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-119 / 514 rue du Sud » datés du 11 janvier 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-119 relative à la propriété sise au 514 rue du Sud, lot 3 357 870 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'enseignes pour identifier l'épicerie latino-américaine « La Union », le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

025-02-2024

Modification à la demande d'approbation de PIIA 2023-035 / 457 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 11 janvier 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification - Demande de PIIA 2023-035 / 457 rue Principale » datés du 11 janvier 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la demande de PIIA 2023-035 relative à la propriété sise au 457 rue Principale, lot 3 357 067 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification à la demande initiale de manière à remplacer certains revêtements extérieurs au bâtiment, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, et à la condition de conserver les proportions des revêtements extérieurs de la façade latérale nord, conformément à l'autorisation antérieure du 4 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

026-02-2024

Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot projeté numéro 6 601 691 du cadastre du Québec - Boulevard J.-A.-Deragon

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), la Ville peut exiger une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors d'une demande de permis de lotissement visant la création d'un terrain ou plus;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement en vigueur, la contribution aux fins de parcs s'élève à 10% de la valeur ou de la superficie du site visé par l'opération cadastrale;

Considérant que la Ville peut exiger une contribution en terrain, en argent ou une combinaison des deux;

Considérant le plan cadastral préparé par Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, plan daté du 4 octobre 2023 sous le numéro 9623 de ses minutes;

Considérant que le projet vise la construction de deux bâtiments de type multifamilial, et que des fins de parcs doivent s'appliquer sur un des deux lots;

Considérant le rapport d'évaluation préparé par Groupe MGF et daté du 22 décembre 2023;

Considérant qu'il est recommandé une contribution de fins de parcs en argent, soit 45 600 \$, qui correspond à 10 % de la valeur marchande du lot identifié;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'exiger une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 45 600 \$ en argent, préalablement à l'autorisation de délivrance du permis de lotissement sur le lot numéro 6 601 691 du cadastre du Québec, sur le boulevard J.-André-Deragon, conformément au plan cadastral préparé par Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, plan daté du 4 octobre 2023 sous le numéro 9623 de ses minutes et au règlement de lotissement en vigueur.

D'autoriser la trésorière à déposer le montant de la contribution dans le fond dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

027-02-2024

Établissement d'une servitude d'utilité publique et autorisation de signature - rues Promenade du Lac et Hillcrest - GML Développements inc.

Considérant que le promoteur GML Développements inc. désire procéder au prolongement des infrastructures souterraines pour desservir 5 terrains à construire sur la rue Hillcrest;

Considérant que le projet doit faire l'objet d'un protocole d'entente à intervenir en vertu du *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* en vigueur;

Considérant qu'un prolongement du réseau d'utilité publique est nécessaire et qu'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada, entre autres, doit être entériné;

Considérant la description technique et les plans préparés par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, datés du 30 mars 2023, sous le numéro 10 731 de ses minutes;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir dans le cadre du projet réalisé par GML Développements inc. pour l'établissement de servitudes relatives au réseau d'utilité publique, le tout conformément à la description technique et les plans préparés par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, datés du 30 mars 2023, sous le numéro 10 731 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité

028-02-2024

Abrogation de la résolution numéro 622-12-2023 intitulée « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 3 800 046, 2500 rang Saint-Joseph – Englobe »

Considérant que lors de la séance du 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 622-12-2023 intitulée « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 3 800 046, 2500 rang Saint-Joseph – Englobe »;

Considérant que certains critères exigés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour procéder à l'analyse de la demande n'étaient pas bien établis par la résolution 622-12-2023;

Considérant que pour des raisons administratives, la résolution 622-12-2023 doit être abrogée afin d'adopter une nouvelle résolution répondant aux exigences de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro 622-12-2023 intitulée « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 3 800 046, 2500 rang Saint-Joseph – Englobe ».

Adoptée à l'unanimité

029-02-2024

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 3 800 046, 2500 rang Saint-Joseph - Englobe

Considérant que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi doit présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture;

Considérant que le lot 3 800 046 du cadastre du Québec est partiellement situé à l'intérieur de la zone Ac-1 où l'usage « Pi25 – site d'enfouissement » est autorisé et que les activités préconisées sont conformes en étant accessoires à l'exploitation du site;

Considérant que le lot 3 800 046 du cadastre du Québec est partiellement situé à l'intérieur de la zone Aa-3 où l'usage « Pi25 – site d'enfouissement » est protégé par droit acquis;

Considérant que les activités projetées par Englobe Environnement inc. s'effectuent dans la continuité des activités ayant déjà obtenu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'elles n'auront pas d'impact plus grand que ceux associés aux activités du lieu d'enfouissement technique sur le territoire agricole;

Considérant que le projet proposé par Englobe Environnement inc. est de favoriser dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités agricoles;

Considérant que les activités projetées par Englobe Environnement inc. visent à éliminer ou à réduire davantage les contraintes sur l'agriculture et l'environnement en effectuant des opérations de traitements de sols contaminés, de fabrication de terreau et de valorisation ainsi que de réutilisation de matières résiduelles pour la fabrication de matériaux de recouvrement;

Considérant qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité de Cowansville et hors de la zone agricole permettant la réalisation des activités envisagées par l'entreprise Englobe Environnement Inc.;

Considérant que la nouvelle demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec démontre que le projet proposé est conforme à l'article 62 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles* (RLRQ, ch. P-41.1) en n'ayant pas d'impact négatif sur le lot visé par la demande et les lots avoisinants au niveau des activités agricoles existantes et sur le développement d'activités agricoles;

Considérant le rapport préparé par la firme Englobe Environnement inc., daté du mois de novembre 2023, sous le numéro 16-02204895.000-0003-EN-R-0100-00;

Considérant que le projet proposé par Englobe Environnement inc. répond à des besoins d'utilités publiques;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie approximative de 2.61 hectares pour la réalisation des activités et sur une superficie approximative de 0.59 hectares pour le chemin d'accès, sur le lot 3 800 046 du cadastre du Québec, le tout conformément au rapport préparé par Benoit Bérubé de la firme Englobe Environnement inc., et daté du mois de novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

030-02-2024

Octroi d'un contrat en mode gré à gré pour l'implantation d'un SCADA – Automatisation JRT

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré pour l'implantation d'un SCADA à l'usine d'épuration à l'entreprise Automatisation JR, pour un montant total de 105 374,59 \$ taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense ainsi que tous frais inhérents reliés à ce contrat au surplus accumulé non affecté pour un montant maximal de 105 000 \$ taxes nettes. Qu'une partie du coût des travaux soit assumé par les municipalités de East-Farnham et Brigham, tel que le prévoit l'entente intermunicipale relative à l'entretien, au remplacement, à la mise à niveau, à l'exploitation et à l'opération d'un système commun d'assainissement des eaux usées en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

031-02-2024

Modification du contrat octroyé à Sintra Inc. pour la fourniture de mélanges bitumineux

Considérant la résolution numéro 251-05-2023 octroyant un contrat à l'entreprise Sintra Inc. pour la fourniture de mélanges bitumineux pour un montant de 619 916,46 \$ taxes incluses;

Considérant la résolution numéro 669-12-2023 modifiant le présent contrat à l'entreprise Sintra Inc. pour un montant de 61 511,18 \$ taxes incluses;

Considérant que des quantités supplémentaires de bitumes ont été requise pour répondre à de nombreux besoins;

Considérant que les modifications totales à ce jour s'élèvent à 10,19 % du coût du contrat initial;

Considérant la demande déposée par le Service des infrastructures et des immobilisations afin d'autoriser la modification du contrat;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur et la demande du Service des infrastructures et immobilisations déposée afin d'autoriser la modification du contrat;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à Sintra Inc. afin d'ajouter un montant de 1 688,05 \$ taxes incluses pour la fourniture de mélanges bitumineux, élevant le total de ce contrat à 683 115,69 \$.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense supplémentaire à même le fonds d'administration générale (poste budgétaire 02-320-00-625).

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

032-02-2024

Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Le Phare Source d'entraide – Ressource alternative en santé mentale

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par l'organisme Le Phare Source d'entraide dans le cadre de la Ressource alternative en santé mentale;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser l'organisme Le Phare Source d'entraide à établir et à maintenir un barrage routier le samedi, 7 septembre 2024 (remis au 14 en cas de pluie), à l'intersection des rues principale et James de 10h à 16h.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

033-02-2024

Démarche Politique de la famille et des aînés - Nomination des Responsables des questions familles et aînés (RQF et RQA) et formation du comité de pilotage

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite obtenir une reconnaissance Municipalité Amie des aînés (MADA) auprès du Secrétariat aux aînés au terme de la présente démarche;

Considérant qu'elle souhaite également être reconnue par le ministère de la famille dans sa volonté d'œuvrer activement en faveur des familles de son territoire;

Considérant que la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyennes et citoyens ainsi que la vitalité de sa communauté;

Considérant que la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des aînés;

Considérant que la politique familiale municipale (PFM) relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser Madame Anouchka Guillemette-Pincince à titre de directrice du Service des loisirs et de la culture à signer au nom de la Municipalité de Cowansville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre de cette démarche.

De nommer Madame Marie-France Beaudry à titre de responsable des questions aînées (RQA) et Madame Amélie Fournier à titre de responsable des questions familles (RQF), personnes dont le mandat sera :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action;
- De représenter les intérêts des familles et des personnes aînées auprès du conseil municipal et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal.

De procéder à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la RQF et de la RQA qui sera composé des membres suivants :

- Amélie Fournier, conseillère municipale du district 6 et RQF;
- Marie-France Beaudry, conseillère municipale du district 3 et RQA;
- Anouchka Guillemette-Pincince, ville de Cowansville;
- Isabelle Gariépy, ville de Cowansville;
- Nathalie Haman, organisatrice communautaire CIUSS de l'Estrie-CHUS;
- Frances Champigny, Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi;
- Pierre Boucher, citoyen;
- Sara Martinez, Centre d'action bénévole de Cowansville;
- Sophie Foisy, Société Alzheimer Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi;
- Mélanie Poudrier, Maison de la famille Cowansville Région;
- Joyce Thibault, Maison des jeunes de Cowansville ;
- Un représentant citoyen.

Comité dont le mandat sera:

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la PFM et MADA et leurs plans d'action respectifs;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi de plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

034-02-2024

Octroi d'une contribution financière la Maison de la famille dans le cadre du concours pour souligner la journée internationale des droits de l'enfant

Considérant que la Ville de Cowansville a lancé un concours pour recevoir des projets afin de souligner la Journée internationale des droits de l'enfant;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a reçu un projet lors de l'appel de concours;

Considérant que le projet répond aux objectifs de l'Accréditation de la Municipalité Amie des enfants de la Ville de Cowansville ainsi qu'aux exigences de l'appel de projets;

Considérant que la Ville de Cowansville veut mettre de l'avant les projets qui émergent de la communauté;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant de 1000 \$ au projet de la Maison de la famille afin de souligner la Journée internationale des droits de l'enfant suite à l'appel de projets tenu à l'automne 2023 via le budget courant de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

035-02-2024

Démission – Surveillant-sauveteur - Loisirs et culture

Considérant que Elizabeth Scalabrini a remis à la direction du Service des loisirs et de la culture, le 16 janvier 2024, sa lettre de démission au poste de Surveillant-sauveteur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la démission de Elizabeth Scalabrini à compter du 22 janvier 2024.

De remercier Elizabeth Scalabrini pour les services rendus à la Ville au cours des 2 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

036-02-2024

Embauche d'un(e) Surveillant-sauveteur - Service des loisirs et de la culture

Considérant l'analyse des besoins grandissants au Service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'embauche est nécessaire pour combler l'horaire du secteur aquatique;

Considérant que Émilie Plourde rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscine et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN) en vigueur, la candidate retenue est assujettie à une période d'essai et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Émilie Plourde à titre de Surveillant-sauveteur à compter du 7 février 2024, poste syndiqué permanent, conditionnel à la réussite d'une période d'essai de 240 heures et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des employé(e)s de piscines et plans d'eau de la Ville de Cowansville (CSN) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

037-02-2024

Octroi de poste col blanc - Agente au service à la clientèle - Service des loisirs et de la culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 8 au 16 janvier;

Considérant qu'une candidature interne a été déposée;

Considérant que la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) prévoit de donner priorité à une personne salariée de l'Employeur venant d'une autre accréditation syndicale en autant que cela ne crée pas un deuxième lien d'emploi;

Considérant que la candidate a remis une lettre de départ pour les fonctions qu'elle occupait au sein du secteur aquatique en date du 12 février 2024;

Considérant que la candidature de Jade Galipeau a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur, la candidate est assujettie à une période de probation et est rémunérée selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à la nomination de Jade Galipeau à titre d'agente au service à la clientèle à compter du 12 février 2024, poste syndiqué col blanc de 32.5 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

D'accorder à Jade Galipeau le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 5 conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

De reconnaître les années de service continue à partir du 25 janvier 2018 pour le calcul du quantum de vacances seulement.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 12 décembre 2023;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville - janvier 2024;

- Liste des dépenses par approbateurs - janvier 2024;
- Rapport des transferts budgétaires - janvier 2024;
- Rapport des déboursés - janvier 2024;
- Statistiques – Permis de construction – janvier 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

038-02-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h04.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.